



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (18h30)  
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	27
Votants	:	29
Convocation et affichage	:	23/09/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Louisa GRENOT

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELTI), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON).

Etaient absents et excusés : Sophal LIM, Véronique NEE, Jamal NAJI, Laura MARTINS PEIXOTO.

**CM-2022-248 - POLITIQUE DE LA VILLE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU FOOTBALL CLUB ANNONEEN (FCA) - ORGANISATION DE STAGES  
MULTISPORTS**

***Rapporteur : Madame Maryanne BOURDIN***

Dans le cadre de la politique de la ville, et en complément de la programmation financière du contrat de ville, il est proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles à des projets permettant le développement d'actions l'été en complément du dispositif « Quartiers d'Eté », dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Lors de l'été 2022, le football club annonéen (FCA) a mis en place des stages sportifs ouverts à tous, mais avec un volet particulier sur l'accueil des familles aux revenus modestes. Plus largement, ces actions ont veillé à répondre aux objectifs suivants :

- Permettre aux jeunes qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'activités,
- Toucher un nouveau public (notamment le public féminin), pour attirer de nouveaux licenciés dans les clubs sportifs annonéens,
- Rendre accessible à tous la pratique sportive,
- Renforcer le partenariat avec la municipalité pour la mise en valeur du tissu associatif,

Le portage financier (matériel, communication, indemnisations, etc...) de l'action a été entièrement assuré par le Football Club Annonéen, qui a sollicité à ce titre une subvention de 1 000 euros.

VU l'avis favorable de la commission générale du 22 septembre 2022

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 1 000 € au Football Club Annonéen.

**DECIDE** le versement de ladite subvention exceptionnelle au Football Club Annonéen.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 03/10/22

Affiché le : 03/10/22

Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220929-35783-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET